

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 10 mai 2022 à Montriond

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>La Baume</u> :	MAUVAIS Joël (DS)
<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine</u> :	TROMBERT Fabien, BUET Manuelle et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets</u> :	MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>St Jean d'Aulps</u> :	VERMANT Rebecca et COTTET Sophie
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et VUATTOUX Rémy
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

Procurations :

VOIRIN Pierre (Morzine) à BUET Manuelle (Morzine)
MARULLAZ Aube (Morzine) à TROMBERT Fabien (Morzine)
VINET Philippe (Les Gets) à MARTEL Mireille (Les Gets)
TOURNIER Henri-Victor (Le Biot) à VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux)

Délégués excusés :

MARULLAZ Aube (Morzine), VOIRIN Pierre (Morzine), VINET Philippe (Les Gets), MENOUD Jean-François (La Baume), TOURNIER Henri-Victor (Le Biot) et GEROUDET David (DS La Côte d'Arbroz)

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), BOYAT Sylvie (DS Seytroux) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et GATTEGNO Christian (KPMG)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 4 mai 2022

Manuelle BUET donne lecture d'une lettre d'Aube MARULLAZ, excusée ce soir, qui a voulu exprimé son soutien envers Fabien TROMBERT :

« Mes chers collègues, absente ce soir de l'assemblée, j'ai tenu à vous faire passer ce bref message. En effet, à l'heure où une campagne de presse orchestrée tente de jeter l'opprobre sur le travail accompli par notre Président, alimentée, nul n'est dupe, par quelques élus isolés de l'opposition municipale morzinoise, représentée au sein de notre assemblée, et qui n'ont eu de cesse, depuis leur défaite, d'encourager si ce n'est de contribuer à des publications d'abord anonymes et nauséabondes avant désormais de jouer d'approximation et de désinformation, je tenais à réaffirmer mon soutien à Fabien TROMBERT, maire de Morzine et président de notre intercommunalité. Sans cette intervention, que je souhaite courte, je sais que certains auraient été, trop rapidement, enclins à interpréter mon absence. Qu'ils se rassurent, Fabien dispose non seulement de ma confiance mais aussi, pour ce soir, de mon pouvoir. Aube MARULLAZ »

Manuelle BUET tient à exprimer également le soutien de l'ensemble des élus de la majorité morzinoise.

Monsieur le Président indique que des réponses seront apportées prochainement sur les faits qui lui sont reprochés, sachant que de nombreuses erreurs de pastilles ont été relevées et qu'un travail de relecture approfondi devra être fait.

1- Urbanisme : convention de transfert de données numériques

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le SCoT du Chablais a été approuvé le 30 janvier 2020 et est exécutoire depuis le 26 juillet 2020. Il a fixé comme objectif la réduction par deux du rythme de consommation d'espace constaté lors de la dernière décennie. Pour suivre cette consommation, le SCoT a intégré des indicateurs de suivi et une première analyse des résultats doit être rédigée au plus tard 6 ans après l'approbation. Pour permettre ce suivi, le SIAC a tracé des enveloppes artificialisées T2020 qui permettront d'analyser à partir du 26 juillet 2020 la consommation d'espace de plus de 2 500 m² en dents creuses ainsi que les parcelles situées en dehors des enveloppes T2020. La méthode de définition des enveloppes T2020 va être présentée à chaque commune individuellement les 11 et 12 mai.

Afin de suivre et d'analyser cette consommation foncière, le SIAC a besoin de récupérer les données des permis de construire, des permis d'aménager et les divisions parcellaires depuis le 26 juillet 2020. La convention à valider a pour objet de définir les conditions d'échange de ces données qui se feront à titre gracieux pour toute la durée du SCoT. Cette convention a été rédigée de manière similaire pour les deux autres EPCI ainsi que pour les communes de Publier et Thonon.

Emmanuel REY se demande pourquoi le T0 part un an avant l'arrêt du PLUi-H. Stéphane PUGIN-BRON souligne que cette date est réglementaire et dépend de la date d'approbation du SCOT.

Maryse GREMAT aimerait savoir si toutes les constructions réalisées entre le 26 juillet 2020 et maintenant seront déduites de l'enveloppe du PLUi. Stéphane PUGIN-BRON précise que non, mais elles seront prises en compte dans la consommation foncière et, dans l'hypothèse où le SCOT aurait trop consommé dans 6 ans, il y aura des répercussions à attendre sur le PLUi-H.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer une convention de transfert de données numériques avec le SIAC.

2- Mobilité

2.1 Convention CCHC-SERMA

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCHC avait décidé, en 2020, de dégrever un certain nombre d'entreprises locales conformément à la possibilité qui lui était laissée par l'État. Il précise qu'un accord avait été trouvé avec la SERMA pour qu'une partie de ce dégrèvement soit reversée à la CCHC afin d'améliorer la mobilité douce sur Avoriaz. Il propose donc de formaliser cet accord et d'autoriser le Président à signer une convention avec la SERMA afin de prévoir le versement d'une participation de 100 000 € en contrepartie de la rénovation des escalators des Fontaines Blanches II (automne 2021) et des Alpages II (automne 2022).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

2.2 AMI Avenir Montagne Mobilité

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la 2ème vague de l'Appel à Manifestation d'Intérêt France Mobilités du plan Avenir Montagnes Mobilités a été lancé le 4 avril 2022. Il a pour objectif d'accompagner l'ingénierie, l'expérimentation et l'évaluation de solutions et de services de mobilité durables, innovants et de proximité améliorant les mobilités en zone de montagne.

Le dossier de candidature doit être déposé au plus tard le 28 mai 2022 et une première réponse pourrait être apportée avant le 15 juillet 2022.

Pour ce faire, il propose aux membres du conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature avec un financement au taux le plus élevé possible pour une aide plafonnée à 200 000 €, dont le contenu a été examiné lors de la réunion de bureau du 6 mai 2022, à savoir :

- le SAEIV,
- la poursuite et la fin des études des voies vertes : Les Gets-Morzine, bas de vallée et Brevon,
- les liaisons de soirée entre Morzine et Les Gets.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'AMI Avenir Montagnes Mobilités sur la base du contenu qui lui a été présenté.

3- Personnel : médiateur environnemental et écogarde

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire qu'au vu des résultats très positifs de l'année 2021, le Bureau avait souhaité à l'automne 2021 étendre l'équipe des écogardes en passant de 1 à 1,5 etp plus un stagiaire pour l'été 2022. Par ailleurs, du fait du report d'une année de l'opération Microfolie et du poste qui lui est lié, il fait part de la proposition du Bureau de jumeler le mi-temps de médiateur des musées de Belleaux occupé par Valérie ARZUR avec le poste d'écogarde et d'animation environnementale, donc en respectant le cadre budgétaire 2022. Il propose donc de créer 2 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité :

- un emploi de médiateur environnemental du 1^{er} juin 2022 au 30 mai 2023 avec la répartition suivante :
 - 18h/semaine consacrées à la médiation sur les musées de Belleaux,
 - 17h/semaine consacrées à la médiation de terrain (écogardes, Natura 2000, écoles,...),
- un emploi d'écogarde du 13 juin au 18 septembre 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces 2 emplois.

4- Finances

4.1 Reversement de la taxe d'aménagement

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la loi de finances 2022 a modifié le principe de la taxe d'aménagement et impose aux communes ayant institué cette taxe d'en reverser une fraction à leur intercommunalité. Cette disposition est d'application immédiate, pour les permis de construire (d'aménager et de déclaration préalable de travaux) qui seront déposés à partir du 1^{er} janvier 2022. Le bureau communautaire du 8 mars 2022, considérant que cette taxe a vocation à financer des travaux d'investissement, a proposé de la lier à une évolution des droits ouverts voirie.

Stéphane PUGIN-BRON précise que les modalités du reversement doivent faire l'objet d'un accord entre EPCI et communes membres sous forme de délibérations concordantes avec possibilité de révision annuelle. Il convient donc que le conseil délibère sur les modalités suivantes pour 2022 :

- fixation d'un pourcentage de transfert de la taxe d'aménagement à la CCHC (10 %) sur la base de la taxe perçue en 2021,
- augmentation des droits ouverts de la quote-part de taxe d'aménagement transféré par la commune (base année n-1) avec une solidarité communes dynamiques-communes moins dynamiques pour qu'aucune commune n'ait, via ce mécanisme, une augmentation des droits ouverts (fonctionnement et investissement) inférieure à 5 %.

Commune	Augmentation droits ouverts par mécanisme droits ouverts + 5 %		Augmentation droits ouverts par mécanisme transfert 10 % de TA		Augmentation droits ouverts investissement 2022		Péréquation de solidarité		Augmentation droits ouverts investissement 2022 Après péréquation	Pour info Taux TA
	Droits ouverts 2021 (F+I)	5%	TA 2021	10%	max entre 5 % et TA	Impact budget				
La Forclaz	41 254 €	2 063 €	242 €	24 €	2 063 €	2 039 €			2 063 €	3,00 %
La Vernaz	26 594 €	1 330 €	3 691 €	369 €	1 330 €	961 €			1 330 €	3,20 %
La Baume	49 752 €	2 488 €	1 116 €	112 €	2 488 €	2 376 €			2 488 €	1,50 %
Le Biot	65 982 €	3 299 €	26 373 €	2 637 €	3 299 €	662 €			3 299 €	5,00 %
Seytroux	55 902 €	2 795 €	32 687 €	3 269 €	3 269 €	0 €	1,46 %	-228 €	3 041 €	5,00 %
Saint Jean d'Aulps	175 234 €	8 762 €	95 000 €	9 500 €	9 500 €	0 €	4,25 %	-663 €	8 837 €	5,00 %
Essert-Romand	44 934 €	2 247 €	48 226 €	4 823 €	4 823 €	0 €	2,16 %	-336 €	4 486 €	5,00 %
La Côte d'Arbroz	27 980 €	1 399 €	29 365 €	2 937 €	2 937 €	0 €	1,31 %	-205 €	2 732 €	3,00 %
Montriond	161 265 €	8 063 €	236 476 €	23 648 €	23 648 €	0 €	10,58 %	-1 650 €	21 998 €	4,00 %
Morzine	865 338 €	43 267 €	973 313 €	97 331 €	97 331 €	0 €	43,53 %	-6 791 €	90 541 €	5,00 %
Les Gets	452 735 €	22 637 €	820 714 €	82 071 €	82 071 €	0 €	36,71 %	-5 726 €	76 345 €	5,00 %
Reyvroz	48 719 €	2 436 €	7 786 €	779 €	2 436 €	1 657 €			2 436 €	3,00 %
Vailly	72 100 €	3 605 €	13 713 €	1 371 €	3 605 €	2 234 €			3 605 €	5,00 %
Lullin	83 687 €	4 184 €	13 382 €	1 338 €	4 184 €	2 846 €			4 184 €	4,00 %
Bellevaux	129 780 €	6 489 €	36 644 €	3 664 €	6 489 €	2 825 €			6 489 €	2,50 %
	2 301 256 €		2 338 728 €		249 472 €	15 599 €	100,00 %	-15 599 €	233 873 €	

Jean-Claude MORAND tient à signaler que les recettes de la taxe d'aménagement varient chaque année, à la hausse ou à la baisse. Stéphane PUGIN-BRON précise que c'est justement pour cela que la décision de ce soir ne sera prise que pour l'année 2022.

Christophe MUTILLOD met en évidence la faiblesse des droits ouverts affectés à certaines communes. Fabien TROMBERT souligne qu'il faudrait effectivement revoir la répartition. Il a d'ailleurs demandé au vice-président en charge de la voirie de travailler sur une évolution des droits ouverts pour 2023.

Yannick TRABICHET souligne que le transfert de la compétence voirie à la CCHC l'a toujours interpellée et estime que cela a eu des conséquences non négligeables. Par exemple, sur Vailly, les agents de la CCHC ont travaillé sur la réfection d'un chemin, et les travaux étaient éligibles à une subvention du CD74 au titre du CDAS. Au moment de la demande de subvention, il a manqué des dépenses car elle n'a pas pu présenter des travaux en régie. Elle ajoute également que les communes percevaient auparavant des subventions au titre des amendes de police, ce qui n'est plus le cas actuellement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de demander aux communes, pour 2022, un reversement de 10 % des produits de la taxe d'aménagement perçus en 2021.

4.2 Droits ouverts voirie 2022

Stéphane PUGIN-BRON précise que les droits ouverts voirie 2022 présentés ci-après tiennent compte :

- des soldes 2021,
- de la dotation de base 2022 inchangée,
- de l'incorporation de la taxe d'aménagement dans les droits ouverts d'investissements.

Par ailleurs, le fonds de solidarité sur 3 ans atteint 69 735 €.

DROITS OUVERTS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE EN 2022

Communes	Longueur de voirie revêtue (ml)	Enveloppe 1 FONCTIONNEMENT			Enveloppe 2 INVESTISSEMENT			
		Report 2021	Droits 2022	Total 2022	Report 2021	Droits 2022	TA 2022	Total 2022
La Forclaz	8 263	0 €	14 494 €	14 494 €	6 634 €	26 760 €	2 063 €	35 457 €
La Vernaz	6 223	-6 071 €	10 477 €	4 406 €	0 €	16 117 €	1 330 €	17 447 €
La Baume	15 412	7 592 €	24 370 €	31 962 €	40 964 €	25 382 €	2 488 €	68 834 €
Le Biot	8 359	0 €	17 037 €	17 037 €	50 488 €	48 945 €	3 299 €	102 732 €
Seytroux	15 708	2 575 €	25 346 €	27 921 €	43 929 €	30 556 €	3 041 €	77 526 €
St Jean d'Aulps	26 063	0 €	50 136 €	50 136 €	175 917 €	125 098 €	8 837 €	309 852 €
Essert- Romand	9 208	-3 592 €	16 051 €	12 459 €	0 €	28 883 €	4 486 €	33 369 €
La Côte d'Arbroz	4 728	-10 234 €	8 722 €	-1 512 €	0 €	19 258 €	2 732 €	21 990 €
Montriond	14 561	0 €	34 217 €	34 217 €	112 940 €	127 048 €	21 998 €	261 986 €
Morzine-Avoriaz	41 856	90 144 €	321 359 €	411 503 €	65 844 €	543 979 €	90 541 €	700 364 €
Les Gets	47 129	0 €	107 686 €	107 686 €	136 722 €	345 049 €	76 345 €	558 116 €
Reyvroz	6 500	60 255 €	31 415 €	91 670 €	24 137 €	17 304 €	2 436 €	43 877 €
Vailly	20 000	10 853 €	38 625 €	49 478 €	43 815 €	33 475 €	3 605 €	80 895 €
Lullin	15 000	7 311 €	37 337 €	44 648 €	87 946 €	46 350 €	4 184 €	138 480 €
Bellevaux	22 500	58 648 €	59 740 €	118 388 €	28 960 €	70 040 €	6 489 €	105 489 €
TOTAL	261 510	217 481 €	797 010 €	1 014 491 €	818 296 €	1 504 244 €	233 874 €	2 556 414 €

Fonds de solidarité 2022 : 23 245 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les montants des droits ouverts voirie 2022.

4.3 Nouveaux tarifs pour l'utilisation du matériel des services techniques de la CCHC 2022

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la proposition du bureau d'augmenter de 2,5 % les tarifs de mise à disposition du matériel des services techniques de la la CCHC, sachant que ces tarifs servent notamment de base pour les travaux de voirie réalisés en régie.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs joints en annexe applicables à compter du 1^{er} juin 2022.

4.4 Régularisation comptable de 2 chèques rejetés

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire qu'il ressort de l'examen des comptes du budget principal par le SGC de Thonon que deux chèques revenus impayés en 2012 et 2013 pour 50 euros chacun n'ont pas fait l'objet d'un traitement adéquat à l'époque, et les poursuites ne peuvent plus être reprises à l'encontre des débiteurs. Par conséquent, afin de régulariser ces sommes, il propose, à la demande du SGC de Thonon, de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à émettre deux mandats de 50 euros en dépenses exceptionnelles.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à émettre deux mandats de 50 euros en dépenses exceptionnelles.

4.5 Aménagement et sécurisation du chef-lieu de Vailly sur la RD22 : passation d'une convention avec le CD74 et la commune

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que des travaux d'aménagement et de sécurisation du chef-lieu de Vailly sur la RD22 vont être réalisés. Il fait part de la nécessité de passer, avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et la commune de Vailly, une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à ces travaux d'aménagement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Yannick TRABICHET trouve dommage que ces travaux ne fassent pas l'objet d'une subvention dans le cadre du Tour de France dans la mesure où le changement de la couche de roulement aurait quoi qu'il en soit dû être fait.

5- Saisonnalité : financement des diagnostics pour les appartements de la cellule logement

Stéphane PUGIN-BRON indique aux membres du conseil communautaire que, comme tout logement mis à la location, les appartements de la cellule logement doivent avoir fait l'objet de diagnostics techniques obligatoires, notamment :

- le mesurage de surface,
- le diagnostic de performance énergétique,
- le diagnostic amiante,
- l'état des installations intérieures d'électricité,
- l'état des risques et pollution,
- le constat des risques d'exposition au plomb.

Il fait part de la proposition du bureau communautaire du 1^{er} avril 2022 de passer une convention avec chacun des propriétaires concernés afin de prévoir la prise en charge par la CCHC du coût de ces diagnostics obligatoires, à condition toutefois que les propriétaires s'engagent à laisser leurs appartements dans la cellule logements pendant au moins 4 ans, faute de quoi ils se verraient refacturer le coût des diagnostics réalisés.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de prendre en charge le coût des diagnostics techniques obligatoires des appartements de la cellule logements de la CCHC dans les conditions qui lui ont été présentées et autorise Monsieur le Président de passer une convention avec chacun des propriétaires concernés.

6- Marchés publics

6.1 MAPA attribués par délégation

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire de l'attribution, par le Président et au vue de sa délégation, d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la rénovation des sanitaires du camping de La Baume :

- titulaire : FREDERIC BIRRAUD ARCHITECTE (St Paul en Chablais)
- montant : 48 000 € HT

6.2 Voirie : attribution du marché d'entretien des ouvrages d'art

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le marché d'entretien des ouvrages d'art (ponts, murs,...) arrive à échéance et qu'une nouvelle consultation a été lancée. Il rappelle que ces travaux concernent essentiellement des opérations destinées à reprendre :

- des défauts affectant les équipements et éléments de protection des ouvrages (entretien)
- des défauts mineurs ou localisés des structures (petites réparations) y compris les interventions de remplacement de dispositifs de retenue.

Le montant estimatif des travaux est de 720 000 € HT sur 4 ans. Après examen des deux offres reçues, il fait part de la proposition du bureau de retenir l'offre d'Eurovia Alpes pour 828 040 € HT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise Eurovia Alpes.

6.3 Construction d'une nouvelle crèche aux Gets : attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Compte-tenu des remarques architecturales négatives faites par la commune des Gets sur les 3 projets présentés en jury, Stéphane PUGIN-BRON rappelle le conseil communautaire, lors de sa réunion du 8 février 2022, avait décidé de commanditer auprès des 3 architectes des compléments architecturaux incluant notamment une toiture à deux pans, mais seul M'Architecte a souhaité répondre à la nouvelle demande (les deux autres candidats se sont désistés). Le jury, réuni le 3 mai 2022, propose de retenir ce candidat compte-tenu que :

- l'architecture est plutôt réussie et convient aux élus de la commune des Gets,
- la cour extérieure a été revue pour être moins en pente et plus pratique,
- la disposition intérieure qui présente certains défauts pourra en partie être revue sans modification substantielle du projet architectural,
- le projet offre la possibilité de passer de 1 à 3 logements (après modification du règlement du PLUi).

Le coût du projet avec voirie est de 2 346 500 € HT en valeur décembre 2021 (contre 2 291 500 € HT pour leur projet initial et un coût cible de 2 M€ pour la CCHC). La valeur actualisée à mai 2022 est de 2 760 030 € HT et le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre est de 233 310 € HT pour la tranche ferme et de 20 000 € HT pour la tranche optionnelle (mission OPC).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise M'Architecte dans les conditions qui lui ont été présentées.

6.4 MSP de Lullin : modification n° 1 du lot n° 11

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de passer un avenant au lot n° 11 (Chauffage – Plomberie – Sanitaires) :

- titulaire : AP CHAUFFAGE SANITAIRE
- montant initial : 4 812,00 € HT
- avenant n° 1 : 1 150,00 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

7- Financement d'un projet de thèse

Monsieur le Président souhaite informer le conseil de la proposition faite par le Bureau à une faible majorité de financer une thèse sur les hameaux et villages abandonnés de montagne au cours du XXème siècle puis leur réappropriation en ce début de XXIème siècle. Le Bureau a estimé intéressant de soutenir de temps à autre une thèse portant sur le territoire, thèse qui permettra en plus :

- de développer des connaissances sur les alpages,
- de travailler sur les difficultés qu'ils posent en matière d'urbanisme,
- de proposer des idées de mise en valeur.

Cette thèse est financée à 50 % par le Conseil Savoie Mont-Blanc, par la CCPEVA (en cours de discussion) et la participation de la CCHC serait de 16 700 € (répartis sur 4 exercices budgétaires).

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER se demande ce que cette thèse peut apporter à la CCHC. Fabien TROMBERT précise qu'elle permettrait de faire un petit focus sur nos hameaux mais qu'il s'agit là davantage de faire un geste pour soutenir un jeune.

Yannick TRABICHET souligne qu'il avait été envisagé de travailler sur les alpages et qu'il faudrait donc voir pour conditionner la participation de la CCHC afin d'orienter cette thèse vers un travail productif pour le territoire.

Jean-Louis VUAGNOUX n'est pas contre soutenir un jeune mais ne voit pas bien ce que la thèse pourrait apporter, notamment compte tenu des 3 hameaux sélectionnés sur Bellevaux. Fabien TROMBERT précise qu'on peut très bien lui proposer d'autres hameaux et lui demander de traiter un volet urbanisme.

Le conseil communautaire, à la majorité (12 voix pour, 3 voix contre et 12 absentions), donne un accord de principe pour la participation de la CCHC au financement de cette thèse.

8- Présentation des résultats de l'étude prospective financière

Christian GATTEGNO (KPMG) présente aux membres du conseil communautaire les résultats de l'étude prospective financière 2022-2026 que son cabinet a réalisée pour le compte de la CCHC (*voir présentation jointe en annexe*). En résumé, en prenant en compte les projets d'investissement prévus sur le mandat et sur la base d'un maintien des taux de fiscalité actuels, les ratios sont plutôt bons jusqu'à 2025 mais se dégradent en 2026, et la situation devient problématique en 2027 avec une annuité d'emprunt de 300 000 € qui se rajoute. Un choix politique devra donc se faire afin peut-être de différer certains projets, ou encore d'augmenter les taux de fiscalité.

Emmanuel REY demande où en est le transfert des compétences eau et assainissement à la CCHC. Stéphane PUGIN-BRON précise que l'échéance réglementaire est toujours fixée au 1^{er} janvier 2026. Christian GATTEGNO ne peut que conseiller aux élus d'anticiper le plus possible cette échéance afin d'organiser au mieux les modalités financières du transfert.

9- Questions diverses

Christophe MUTILLOD annonce que dans la continuité du Centre Interrégional d'Entraînement mis en place depuis deux années au collège de Saint Jean d'Aulps et au vu des excellents résultats scolaires et sportifs de cette section, le Comité Mont-Blanc de ski souhaite installer une classe de seconde dès la rentrée de septembre 2022. Installée dans les locaux du collège de Saint Jean d'Aulps pour rassurer les parents et éviter que les élèves se retrouvent seuls devant leurs ordinateurs chez eux, cette classe accueillera 12 sportifs chablaisiens dans une classe virtuelle avec une plateforme de travail située à Paris. Il reste encore beaucoup de problèmes à résoudre (convention, transport scolaire, cantine, rôle des clubs, embauche d'un animateur pédagogique) mais il y a déjà beaucoup de candidats pour intégrer cette classe.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER souhaite revenir sur la lettre de Mme MARULLAZ lue en début de réunion. Elle tient à signaler qu'elle n'a jamais rien fait en mode anonyme, qu'elle a effectivement répondu à un journaliste du Dauphiné, qu'elle a écrit au Procureur de la République pour lui donner certaines informations, mais qu'elle n'est pas juge et qu'elle attend des réponses. Elle souligne qu'elle s'est sentie humiliée par certains propos tenus par le Président, notamment en fin de réunion à Morzine lorsqu'il a dit qu'elle n'avait pas voté le PLUi-H. Elle considère qu'il y a un problème de transparence et regrette qu'elle n'ait pas eu le droit de participer à certaines réunions.

Yannick TRABICHET est surpris des réponses faites au nom du Maire de Morzine et non du Président de la CCHC, sachant que le PLUi est une compétence communautaire et non communale. Elle souligne que de nombreuses « pastilles » ont été placées sur des secteurs en dehors des périmètres actuels, et pas uniquement sur la commune de Morzine. Elle se pose beaucoup de questions et espère obtenir rapidement des réponses. Elle indique avoir été très perturbée à un certain moment par rapport à l'attitude du Président à son égard. Elle rappelle l'importance de se respecter, même si elle comprend que tout le monde veuille défendre sa commune. Elle espère pouvoir obtenir des réponses dans les jours qui viennent afin de pouvoir voter ensuite sereinement le PLUi-H.

Sophie COTTET se demande si l'approbation du PLUi-H est toujours prévue le 28 juin. Fabien TROMBERT souligne qu'un travail important reste-à-faire avec EPODE afin de savoir si d'autres pastilles que celles mises en lumière posent problème. La date d'approbation est donc susceptible d'être décalée.

Emmanuel REY estime qu'il faudrait surtout que la confiance revienne. Fabien TROMBERT est tout à fait d'accord avec lui sur ce point et indique que l'approbation du PLUi-H n'interviendra que lorsque tout aura été levé, en transparence et en confiance.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le mardi 27 juin 2022 à 18h à Lullin.

Au Biot, le 16 mai 2022

Le Président
Fabien TROMBERT